

Département des études islamiques  
S2,M7, Langue française  
groupes: 1 et 2  
Professeur: Zahra Kasse

## **TEXTE 2 : L'importance de la Sounna et des Hadiths du prophète**

Le terme Sounna désigne l'ensemble des actes, des paroles et même des approbations du Prophète. Elle est une source de règles et d'enseignements pour le musulman tout comme le Coran. Elle vient compléter et préciser le sens du message Coranique.

### **La sounna comme référence pour les croyants**

Le recours à la Sounna pour tirer des enseignements religieux s'est-il instauré, par le biais des savants, tardivement après la mort du Prophète comme le prétendent beaucoup d'orientalistes?

Absolument pas, et pour preuve, il est historiquement établi que les compagnons se référaient à l'exemple du Prophète et à ses dires de son vivant:

Lors d'une prière derrière le Prophète, les compagnons en voyant celui-ci se déchausser (puisqu'on a le droit de prier avec les chaussons ou chaussures sauf si le sol de la mosquée est couvert de tapis... etc.) pensent qu'il a dû recevoir l'ordre de Dieu à cet effet, ils faisaient de même. Ce n'est qu'après la prière que le Prophète leur a expliqué qu'une raison particulière avait motivé son acte (l'ange Jibril l'avait informé qu'il avait marché sur une impureté).

Chaque fois qu'un compagnon avait une question d'ordre religieux en rapport avec sa pratique d'adoration, sa vie familiale ou professionnelle, il allait consulter le Prophète pour s'assurer de ne pas être dans l'illégalité, ce qui prouve que ses réponses faisaient autorité, et qu'ils n'étaient pas pour ses compagnons de simples avis personnels. Jamais une information ne montre qu'ils lui réclamaient de prouver ce qu'il disait, par le Coran. Et lorsqu'il nomma un

jour le compagnon Mouâdh-ibnou Jabal comme gouverneur au Yémen, il lui demanda à son départ :

- *Sur quoi t'appuierais-tu lorsqu'on te sollicitera pour te prononcer sur un litige ?*
- Je trancherais selon le Coran, lui répondit- il.
- *Et si tu n'y trouves pas de réponse ?* Interrogea de nouveau, le Prophète.
- Je trancherais selon la Sounna.
- *Et s'il n'y a pas, là aussi, de réponse ?*
- Alors j'userais de ma propre réflexion sans épargner le moindre effort conclut Mouâdh.

Ce recours à la Sounna, comme source d'enseignement n'a pu s'instaurer, non plus, tardivement pour une deuxième raison. La plupart des commandements coraniques n'ont été révélés que dans leurs grandes lignes. Les détails nécessaires de leur mise en application sont à chercher en dehors du Coran, c'est-à-dire dans la Sounna. L'exemple le plus frappant est celui de l'obligation la plus évidente et la plus fréquente dans la vie du musulman, la prière. En lisant les 600 pages du Coran, on ne saura jamais comment faire la prière. Ce sont seulement les actes et les dires du Prophète qui viennent apporter les éclaircissements nécessaires pour que cette pratique puisse prendre une forme concrète.

Comment donc les compagnons priaient- ils s'ils ne se référaient qu'à une seule source le Coran ?

Par ailleurs, l'interdiction formulée par le Prophète, de noter le hadîth par écrit, ne peut aucunement être interprétée comme un indice montrant le caractère secondaire de la Sounna. Elle n'a, d'ailleurs, pas été ressentie, de cette manière par ceux-là même à qui elle était adressée, c'est à dire les compagnons du Prophète.

Les efforts considérables pour propager les traditions du Prophète après sa mort, montrent bien l'importance de ces traditions aux yeux des compagnons.

Tiré de l'ouvrage "Introduction à l'étude du Hadith" par l'Institut oussoul eddine-France

### **Questions:**

- 1) Chercher la signification des expressions et des termes soulignés dans le texte.
- 2) Quels sont les rôles de la Sounna dans la vie des musulmans ?

- 3) Essayer d'identifier la problématique soulevée par l'auteur dans ce texte.
- 4) Quel est son point de vue vis-à-vis cette question.
- 5) Citer les arguments avancés par l'auteur pour soutenir son opinion.
- 6) Que peut-on déduire de l'attitude et des paroles du compagnon Mouâdh-ibnou Jabal lorsque le prophète le nomma comme gouverneur au Yémen.
- 7) A votre avis, pour quelle raison le prophète a-t-il interdit à ses compagnons d'écrire le hadith ?
- 8) Relever dans le texte les connecteurs logiques marquant sa cohésion ?
- 9) déterminer le temps et l'infinitif de chacun des verbes suivants:

<b>Verbes conjugués</b>	<b>Temps</b>	<b>Infinitif</b>
- il s'est instauré		
- Je trancherais		
- ils se référaient		
- tu t'appuierais		
- il a dû		
- elle avait motivé		
- qu'il puisse		
- il conclut		
- on saura		
- ils priaient		
- on sollicitera		
- j'userais		

- 10) Relever dans le texte les propositions de la phrase complexe :
  - subordonnées de but.
  - Subordonnées de condition.
  - subordonnées de cause.
  - subordonnées relative.
  - subordonnées complétive.